



GEMEINDERATSSITZUNG VOM 26 JANUAR 2024

Der Gemeinderat tagt im Sitzungssaal des Gemeindehauses von Beckerich um 16:15 Uhr.
Rat David Bohler fehlt entschuldigt.

Öffentliche Sitzung

Änderung der Tagesordnung

Bürgermeister Thierry Lagoda fragt, ob alle Ratsmitglieder mit einer Änderung der Tagesordnung einverstanden sind. Das Ministerium für innere Angelegenheiten hat im Rahmen der Genehmigung des berichtigten Haushalts 2023 und des Haushalts 2024 darauf hingewiesen, dass die Anmietung von Containern zur provisorischen Vergrößerung des SEA Dillendapp angesichts der vorhandenen Kaufoption als Finanzleasing zu betrachten ist, und nicht, wie im Haushalt 2024 vorgesehen, als operationelles Leasing. Das besagte Leasing wäre, obwohl rückwirkend, eine Grundsatzentscheidung des Gemeinderats und bedarf der Zustimmung des Ministeriums für innere Angelegenheiten.

Die Gemeideräte stimmen zu, die Tagesordnung der Sitzung zu ändern und Punkt Nummer 12 – *Provisorische Vergrößerung des SEA Dillendapp – Grundsatzentscheidung über die Lieferung eines modularen Gebäudes durch Abschluss eines Finanzierungsvertrags durch „Finanzleasing“* – hinzuzufügen.

1. Einrichtung von Schutzzonen für die Trinkwasserentnahmen „Ophelie 1“ und „Ophelie 2“ in der Gemeinde Beckerich

Um die Versorgung mit Trinkwasser in ausreichender Qualität und Menge zu gewährleisten, muss ein umfassendes Konzept zum Schutz des Grundwassers erstellt werden. Der Bürgermeister erinnert an die Arbeitssitzung des Gemeinderats vom 15. Januar 2024 mit den Verantwortlichen der Wasserwirtschaftsverwaltung.

Als Trinkwasserlieferant und Betreiber der Bohrungen „Ophelie 1“ und „Ophelie 2“ hat die Gemeindeverwaltung von Beckerich Experten in Hydrogeologie beauftragt, geologische Studien und Untersuchungen durchzuführen, um die Fließrichtungen und -geschwindigkeiten des Grundwassers zu verstehen und seinen Ursprung zu identifizieren. Auf Basis der Ergebnisse können die verschiedenen Trinkwasserschutzzonen abgegrenzt werden, um einen Antrag auf Einrichtung von Schutzzonen an den Umweltminister zu richten.

Der Gemeinderat genehmigt das Projekt zur Abgrenzung der Trinkwasserschutzzonen für die Bohrungen „Ophelie 1“ und „Ophelie 2“ einstimmig. Das Projekt wurde vom Ingenieur- und Beratungsbüro EN Geo Consult s.à r.l. aus Munsbach erstellt.

2. Punktuelle Änderung des PAG und des PAP QE "Campus scolaire - rétention" in Hovelange

- 1.** Das Projekt zur punktuellen Anpassung des allgemeinen Bebauungsplans der Gemeinde Beckerich in Hovelingen sieht vor, den schriftlichen und grafischen Teil des PAGs zu ändern, um die Realisierung eines Rückhaltebeckens entlang des Fahrradwegs PC12 für den Schulcampus zu ermöglichen und ein bestehendes Rückhaltebecken neben der Wasserfabrik in eine öffentliche Zone zu integrieren. Der Gemeinderat beschließt einstimmig, das Projekt zur punktuellen Änderung des schriftlichen und grafischen Teils des PAG der Gemeinde Beckerich zu genehmigen, so wie es in der Gemeinderatssitzung vom 9. Juni 2023 befürwortet worden ist.
- 2.** In diesem Zusammenhang ist eine Änderung des Lageplans des Teilbebauungsplans „bestehender Ortsteil“ der Gemeinde Beckerich in Hovelingen erforderlich. Der Gemeinderat genehmigt einstimmig den Entwurf der punktuellen Änderung des Teilbebauungsplanes „bestehender Ortsteil“ der Gemeinde Beckerich, so wie er aufgrund der Stellungnahme der Begutachtungsstelle beim Ministerium für innere Angelegenheiten angepasst wurde.

3. Außerordentliche Projekte - Genehmigung von Angeboten

3.1 SEA Dillendapp - Gestaltung der Umgebung

Der Bürgermeister erklärt, dass bei der Prüfung des Kostenvoranschlages festgestellt wurde, dass das Projektdossier noch nicht ganz vollständig ist und das Gesamtkonzept überarbeitet werden muss, bevor es dem Gemeinderat zur Abstimmung vorgelegt werden kann. Der Gemeinderat beschließt, diesen Tagesordnungspunkt auf eine spätere Gemeinderatssitzung zu vertagen.

3.2 Trinkwassernetz - Erwerb einer Software und Zählern zur Fernablesung

Die aktuellen Wasserzähler, die bei den Haushalten installiert sind und noch mit Funkfrequenzen arbeiten, sollen durch intelligente Zähler ersetzt werden, die mit dem SMARTY-Netzwerk arbeiten, das bereits von der Firma CREOS Luxembourg s.a. eingerichtet wurde. Der Vorteil des SMARTY-Netzwerks ist, dass die Zähler automatisch alle 15 Minuten abgelesen werden. Dadurch können Lecks schneller entdeckt werden. Der Gemeinderat genehmigt einstimmig den Kostenvoranschlag in Höhe von 119.925,00 Euro (inkl. MwSt.) für den Kauf und die Installation von 500 Wasserzählern mit Fernablesung.

4. Abrechnungen von außerordentlichen Arbeiten

Der Gemeinderat genehmigt einstimmig die folgenden 2 Abrechnungen für außerordentliche Arbeiten:

Projekt:	Genehmigte(r) Kostenvoranschlag:	Tatsächliche Ausgaben:
Sanierung des Daches der Sporthalle	258.043,50 €	219.309,28 €
Instandsetzung der Sporthalle <i>Anbringung einer Pergola, einer LED-Beleuchtung und Einbau von Fernregelungssystemen</i>	141.991,20 €	133.826,11 €

5. Kaufvertrag bezüglich Parzellen im Ort Heidchen in Beckerich

Der Gemeinderat genehmigt mit sieben Ja-Stimmen und einer Nein-Stimme (Rat Severin Boonen) den am 13. Dezember 2023 zwischen dem Schöffenrat der Gemeinde Beckerich und der Gesellschaft Foncière s.a.r.l. abgeschlossenen Kaufvertrag. Die Gemeindeverwaltung von Beckerich tritt zwei Parzellen, eingetragen im Kataster der Gemeinde Beckerich, Sektion E von Beckerich, unter den Nummern 275/4785 und 279/4784, im Ort „Heidchen“, mit einer Gesamtfläche von 0,70 Ar, an die Gesellschaft Foncière s.à r.l. zum Gesamtbetrag von 14.000,00 Euro ab.

Die Abtretung der genannten Parzellen erfolgt im öffentlichen Interesse zur Regulierung der Flächen nach der Gestaltung des öffentlichen Raums des Ortsteiles „Schonk“ in Beckerich. Dieser umfasst die Fahrbahn, die Plätze und Parkplätze, die Seitenstreifen und die Gehwege.

Rat Severin Boonen beanstandet, dass dies eine Gelegenheit gewesen wäre, um öffentliche Parkplätze zu schaffen, die in der Nähe der Beckericher Mühle gelegen wären. Bürgermeister Thierry Lagoda erklärt, dass dies im Rahmen des geplanten PAP umgesetzt werden kann. Im Rahmen des Projekts des Schulcampus, werden weitere Stellplätze bei der Sporthalle entstehen, die bei größeren Veranstaltungen auf dem Gelände der Mühle genutzt werden können.

6. Genehmigung von Konventionen

6.1 SEA Dillendapp - Nachtrag zum bilateralen Abkommen 2023

Der Rat genehmigt den Nachtrag zum bilateralen Abkommen vom 14. November 2023 einstimmig. Das Abkommen regelt die Bildungs- und Betreuungsdienste für Kinder und wurde vom Schöffenrat und dem Minister für Erziehung, Kinder und Jugend unterzeichnet. Nachdem das Ministerium eine Zwischenabrechnung erstellt hat, wurde eine Anpassung vorgenommen, und der Gemeinde ein zusätzlicher Betrag gewährt.

6.2 Klima-Bündnis Lëtzebuerg – Neue Vereinbarung

Gemäß den Bestimmungen von Artikel 20 des Gemeindegesetzes verlässt Bürgermeister Thierry Lagoda den Sitzungssaal und nimmt nicht an diesem Tagesordnungspunkt teil.

Die Gemeindeverwaltung von Beckerich ist bereits im Jahr 1994 dem Klimabündnis beigetreten. Der Gemeinderat hatte am 6. Februar 2023 beschlossen, die Verabschiedung der neuen Klima-Bündnis-Konvention auf eine nächste Gemeinderatssitzung zu vertagen. Es wurde eine Arbeitssitzung mit Herrn

Paul Polfer vom Klima-Bündnis Luxemburg organisiert, um das neue Konzept des Klima-Bündnis zu präsentieren und eventuelle Fragen zu klären.

Die wesentlichen Inhalte der Konvention – der Kampf gegen den Klimawandel sowie die Partnerschaft mit indigenen Völkern des Südens – bleiben unverändert. Die neue Konvention berücksichtigt sowohl die jüngsten Entwicklungen des europäischen Klima-Bündnisses, wie sie in der „Charta von Wels“ aufgegriffen werden, als auch den nationalen Rahmen, wie beispielsweise den Klimapakt 2.0 oder den Nationalen Energie- und Klimaplan (PNEC).

Rat Laurent Klein unterstreicht die Bedeutung der Gemeinde Beckerich als Gründungsmitglied und Mitglied des Klimabündnisses. Um die Sichtbarkeit des Bündnisses für die Einwohner zu erhöhen, müsse das Bündnis jedoch wieder stärker in den Fokus gerückt werden. Die Räte Marco Fassbinder und Severin Boonen bedauern, dass die Gemeinde Beckerich in den letzten Jahren etwas an Dynamik verloren hat. Sie betonen, dass die Konvention nicht nur unterschrieben, sondern auch mit Leben gefüllt werden muss.

Schöffe Patrick Wampach vertritt jedoch die Auffassung, dass ein Klima-Bündnis im Jahr 1995 seine Berechtigung hatte, dass aber mittlerweile andere Akteure die Umsetzung dieser Ziele übernommen haben. Der Klimapakt stellt sicher, dass alle Maßnahmen zum Klimaschutz in der Gemeinde umgesetzt werden. Der Staat unterstützt die Gemeinde dabei finanziell. Rat Laurent Klein erläutert, dass die 0,7 % der jährlichen Einnahmen für Subventionen an Organisationen, die Entwicklungsländer unterstützen, durch diese Vereinbarung zustande kamen und auch weiterhin aufrechterhalten werden sollen. Schöffe Patrick Wampach stellt diese Subventionen nicht in Frage, weist jedoch darauf hin, dass dies auch ohne Klima-Bündnis-Vereinbarung möglich ist.

Schöffe Claude Loutsch unterstützt Schöffe Patrick Wampach und ist der Meinung, dass die Gemeinde lediglich eine Ehrenmitgliedskarte durch die Konvention erhält. Er betont, dass sich die Gemeinde mehr engagieren müsse. Rätin Nadine Ruppert gibt zu bedenken, dass bei Interesse an einer Mitarbeit für die Entwicklungshilfe eine Kontaktaufnahme mit dem „Cercle de coopération des ONGD du Luxembourg“ möglich ist.

Der Gemeinderat genehmigt mit fünf Ja-Stimmen und zwei Nein-Stimmen (Schöffen Claude Loutsch und Patrick Wampach), die neue Vereinbarung zwischen der Action Solidarité Tiers Monde Asbl, der Mouvement Ecologique Asbl und dem Schöfferrat mit Datum vom 13. Januar 2023.

Des Weiteren hält der Gemeinderat die Grundsatzentscheidung fest, die Klimabündnis-Vereinbarung im Januar 2027 neu zu bewerten.

Bürgermeister Thierry Lagoda kehrt in den Sitzungssaal zurück.

6.3 SICONA – Vereinbarung über die Ausführung von Naturschutzprojekten

Gemäß den Bestimmungen von Artikel 20 des Gemeindegesetzes verlässt Rat Severin Boonen den Sitzungssaal und nimmt nicht an diesem Tagesordnungspunkt teil.

Das Gemeindesyndikat SICONA-Zentrum hat eine zwischen dem Schöfferrat und Herrn Gilbert Boonen unterzeichnete Konvention vorbereitet, die Arbeiten auf der Parzelle Nr. 260/1037, im Ort genannt „Im Brill“, Katastersektion B von Schweich, vorsieht. Das Projekt umfasst das Schneiden von 4 alten Hochstammobstbäumen. Der Gemeinderat genehmigt die Vereinbarung vom 1. Dezember 2023 einstimmig.

Rat Severin Boonen kehrt in den Sitzungssaal zurück.

7. OSCARE - Berichtigter Haushalt 2023 & Haushalt 2024

Der Gemeinderat genehmigt einstimmig den berichtigten Haushalt 2023 und den Haushalt 2024 des regionalen Sozialamtes OSCARE. Die Beteiligungen der Mitgliedsgemeinden werden auf Basis der jeweiligen Einwohnerzahl berechnet. Für die Gemeinde Beckerich ergibt sich somit für das Jahr 2024 eine Beteiligung von 130.169,71 €, wovon 540,00 € als Beitrag zum Betriebskapital bzw. 2.059,50 € als Beitrag für Investitionen vorgesehen sind. Der berichtigte Haushaltsplan für das Jahr 2023 wird von 112.790,78 € auf 97.685,16 € herabgesetzt.

8. Genehmigung von Arbeitsverträgen

• SEA Dillendapp

Der Gemeinderat genehmigt einstimmig den unbefristeten Arbeitsvertrag, der zwischen dem Schöfferrat und Herrn Patrick Pimentel Sa, Erzieher, mit einer Arbeitszeit von 40 Stunden/Woche unterzeichnet wurde, sowie den Zusatz zum befristeten Arbeitsvertrag, der mit Frau Melissa

Athanasiou, Hilfserzieherin, für die Dauer vom 15. Januar bis zum 15. April 2024 unterzeichnet wurde.

- **Reinigungsdienst**

Der Gemeinderat genehmigt einstimmig den unbefristeten Arbeitsvertrag, der zwischen dem Schöffenrat und Frau Sandra Da Silva Tinoco Antunes, Reinigungskraft, mit einer Arbeitszeit von 24 Stunden pro Woche unterzeichnet wurde.

9. Subventionen für Organisationen, die sich für Entwicklungsländer einsetzen

Seit 1995 unterstützt unsere Gemeinde jedes Jahr Nichtregierungsorganisationen (NGOs), die in Entwicklungsländern tätig sind, mit einem Betrag, der 0,7 % der ordentlichen Haushaltseinnahmen entspricht.

Der Gemeinderat stimmt Subventionen in Höhe von 105.500,00 € für folgende Vereinigungen und Projekte:

Association	Libellé et descriptif du projet respectivement philosophie de l'association :	Subside
Action pour un Monde Uni	Kenya – faire face à une sécheresse pluri-saisonnière Brésil – projet d'aide aux communautés paysannes dans la région Mata de Pernambuco	4 000,00 €
Aide Philippines a.s.b.l.	Daanbantayan – aide directe et concrète à la population la plus démunie de l'île de Cebu aux Philippines	3 000,00 €
Aide à l'Enfance de l'Inde et du Népal	Janakpur – formation, sensibilisation et renforcement des conditions de vie des femmes et protection de l'enfance + construction d'une école « climate-smart villages » dans le district de Kavrepalanchowk au Népal – renforcement pour adopter des mesures d'adaptation et d'atténuation	4 000,00 €
ANKAA	Athènes – éducation pour les communautés touchées par la migration forcée et/ou le chômage	2 000,00 €
Care in Luxembourg	Congo – CARE apporte une aide d'urgence là où les gens sont obligés de fuir et aide les victimes de violences secuelles dans l'Est du Congo CARE construit des centres d'informations et de conseils et soutient les femmes et filles juridiquement, socialement et économiquement	3 000,00 €
Caritas Luxembourg	Soudan du Sud – mise en place d'un réseau de mamans et éducatrices formées et chargées de combattre la malnutrition des enfants de moins de 5 ans et soutien plusieurs centres de santé qui traitent les enfants mal nourris	4 000,00 €
Comité pour une paix juste au Proche-Orient	Palestine – plusieurs projets de développement	3 000,00 €
Coopération Nord-Sud	Tanzanie – autonomisation économique et social des femmes masaï et éducation des filles	3 000,00 €
Dignity Asbl	Inde du Sud – Soutien aux femmes et aux familles démunies dans le district de Pudukkottai par l'acquisition de nouveaux bâtiment set d'une petite camionnette	3 000,00 €
Fir d'Kanner a Latäinamerika / Nouvelle PNP Asbl	Différents projets en Amérique latine – projets en faveur de la protection et de la promotion des droits des enfants et adolescents et l'abolition de toute forme de travail infantile	3 000,00 €
Fondation Chrëschte mam Sahel	Sénégal – adaptation au changement climatique par la promotion de l'agroécologie	3 000,00 €
Fondation Luxembourg-El Salvador	Divers projets tels que : construction d'une maison d'accueil pour enfants et de maisons médicales, acquisition d'un bateau-ambulance, création de micro-entreprises et aides aux étudiants	3 000,00 €
Handicap International Luxembourg	Aide aux enfants victimes d'armes explosives	4 000,00 €
Kindernothilfe Luxembourg	Zambie – éducation et protection contre l'abus Malawi – construction de 20 puits d'eau potable ainsi que d'installations sanitaires	4 000,00 €
Les Amis de Gambie	Collecte de fonds pour l'acquisition de colis scolaire pour la rentrée ainsi qu'une création de fonds pour donner aux enfants la possibilité de partir en vacances de leur propre pays	4 000,00 €

Les Amis du Tibet	Projet en Inde – assainissement et amélioration de logements dans trois villages d'enfants tibétains Projets au Népal – renforcement des capacités des réfugiés tibétains du Népal pour défendre leurs droits et améliorer leurs conditions de vie	4 000,00 €
Médecins sans frontières Luxembourg asbl	Gaza – Fournissant des soins médicaux et un soutien au système de santé qui manque cruellement de personnel et de fournitures médicales	4 000,00 €
Mitica / Association d'aide à l'enfance	Kameubeul - Programme de scolarisation d'enfants en classe de maternelle - Programme de rénovation des locaux	3 000,00 €
Ninòs de la Tierra asbl	Bolivie – Renforcement du « Vivir bien » dans 7 communautés au nord de Cochabamba	3 000,00 €
ONGD-FNEL scouts & guides asbl	Népal – améliorer l'accès des jeunes et adultes défavorisés aux opportunités d'emploi en leur fournissant des formations professionnelles certifiées et de qualité	3 000,00 €
ONG E.D.I. MADAGASCAR	Assurer l'accueil de 60 enfants des rues dans le Refuge d'Aina, assurer leur quotidien et assurer la scolarisation	3 000,00 €
ONG Eng open Hand fir Malawi	Projet WAWEH Water – Agricultur – Women – Education – Health	3 000,00 €
OTM Haïti	Soutien de projets au niveau de l'agriculture durable, de l'accès à l'éducation, l'approvisionnement en eau et électricité et de l'aide urgence	3 000,00 €
PADEM	Projets d'amélioration de la qualité de vie des populations vulnérables, en particulier des enfants, dans les pays en voie de développement	4 000,00 €
Pharmaciens sans Frontières Luxembourg asbl	Bénin, Sénégal et Népal - renforcement du mouvement mutualiste auprès de la jeunesse scolarisée, accessibilité aux soins de santé etc.	3 000,00 €
SOS Faim	Burkina-Faso – projet de micro-crédit pour améliorer les conditions de vie des femmes au Burkina Faso	4 000,00 €
SOS Villages d'enfants du Monde	Ouzbékistan, Ukraine, Colombie, Sénégal, Guinée, Niger, République Centrafricaine, Ethiopie et Madagascar - Aide au développement, Soutien aux communautés	4 000,00 €
Terre des Hommes Luxembourg asbl	Projets au Nicaragua, en Equateur et en Argentine pour l'amélioration du sort de l'enfance et de l'adolescence vivant dans des milieux très défavorisés	3 000,00 €
Tukwataniise asbl	Uganda – construction d'un bloc de salles de classe	3 000,00 €
UNICEF Lëtzebuerg	Israël/Palestine – aide humanitaire immédiate grâce à la distribution de fournitures prépositionnées Ukraine – distribution de couvertures et de kits d'hiver + préparation des hôpitaux et écoles à l'hiver Sahel – lutte contre la malnutrition et amélioration de l'approvisionnement en eau	4 500,00 €
Unity Foundation	République centrafricaine – écoles communautaires, programme de préparation pour l'action sociale et centre de formation	4 000,00 €

10. Verschiedene Subventionen

- a) Zuschüsse in Höhe von 350 € werden einstimmig an die folgenden 4 Organisationen vergeben:
- ALAN - Maladies Rares Luxembourg 125,00 €
 - Fondation Lëtzebuerg Blannevereenegung 125,00 €
 - MEMOSHOAH Luxembourg asbl 50,00 €
 - Natur&Émwelt 50,00 €
- b) Der Vorschlag des Personals der SEA Dillendapp, aus den Einnahmen des Weihnachtsmarktes 2023 eine Spende an den Verein Fondation Jean Hamilius Junior zu gewähren, wird vom Gemeinderat befürwortet. Die Subvention in Höhe von 3.000 € für die „Fondation Jean Hamilius Junior“ wird einstimmig gewährt.

11. Genehmigung von dringlichen Verkehrsregelungen des Schöffenrats

Der Gemeinderat bestätigt das am 3. Januar 2024 vom Schöffenrat erlassene Verkehrsreglement für die Verkehrsregelung während der von der Post durchgeführten Verlegungsarbeiten von Glasfaserkabeln in der Straße „Réidenerwee“ in Oberpallen.

12. Provisorische Vergrößerung des SEA Dillendapp - Grundsatzentscheidung über den Abschluss eines Finanzierungsvertrags durch „Finanzierungsleasing“

Aufgrund der Bemerkungen des Ministeriums für innere Angelegenheiten bezüglich der Anmietung von Containern für die provisorische Vergrößerung des SEA Dillendapp, hält der Gemeinderat einstimmig folgende Bedingungen bezüglich der Aufnahme eines Finanzierungsleasings fest:

- Betrag: 13.666,87 Euro inkl. MwSt. pro Monat
- Laufzeit: 48 Monate
- Häufigkeit der Rückzahlung: monatlich
- Bearbeitungsgebühr: keine
- Restwert der Kaufoption: 391.950,00 Euro inkl. MwSt.

Mitteilungen

Bürgermeister Thierry Lagoda beantwortet die schriftlich eingereichten Fragen von Rat Laurent Klein.

- **Neue Internetseite der Gemeindeverwaltung Beckerich - Wann denkt der Schöfferrat, dass die neue Internetseite der Gemeindeverwaltung Beckerich einsatzbereit sein könnte? Und beabsichtigt der Schöfferrat, dem Gemeinderat in naher Zukunft ein erstes Design zu präsentieren?**

Antwort des Bürgermeisters Thierry Lagoda:

Wir haben letztes Jahr das luxemburgische Unternehmen E-connect kontaktiert, um unsere Webseite neu zu gestalten. Derzeit sind wir mit unserer Website noch beim Gemeindesyndikat SIGI. Bis September sollten wir mit der neuen Website online sein. Da Philippe Hoffmann, der sich um die Website kümmert, für ein halbes Jahr in Elternzeit geht, müssen wir abwarten, wie das Weiterarbeiten an der neuen Internetseite intern geregelt werden kann.

- **Im gleichen Zusammenhang möchte ich gerne wissen, ob es Überlegungen gibt, die „Suebelmouk“ inhaltlich oder hinsichtlich der Regelmäßigkeit der Auflagen zu überdenken.**

Antwort des Bürgermeisters Thierry Lagoda:

Wir werden die „Suebelmouk“ weiterhin einmal im Monat an alle Haushalte verteilen, weil man dann schnell alle Bürger informieren kann. Während Philippe Hoffmanns Elternzeit arbeiten wir mit der Firma TETRIS zusammen, die nun für 6 Monaten die Suebelmouk zusammenstellen wird. Nach diesen 6 Monaten sehen wir weiter.

- Gemeinderätin Nadine Ruppert schlägt vor, auch einen Bereich für Kinder und Jugendliche in das Gemeindeblatt zu setzen. Man könnte daraus ein Projekt machen.

Bürgermeister Thierry Lagoda antwortet, dass im neuen Container der Maison relais Dillendapp ein Medienraum zur Verfügung steht. Man könnte bei Samantha Leblanc, der zuständigen Erzieherin, nachfragen, ob die Maison Relais mit den Kindern in diesem Bereich aktiv werden wollen/könnten.

Thierry Lagoda:

Bezüglich des Gemeinderatsberichts stellt sich die Frage, ob in der Suebelmouk nur ein reduzierter Bericht veröffentlicht werden soll und die Einwohner anschließend per QR-Code zu einem ausführlicheren Bericht weitergeleitet werden können. Eine Live-Übertragung der Gemeinderatssitzung ist ebenfalls eine interessante Option, die jedoch gut durchdacht sein muss.

- Gemeinderat Severin Boonen vertritt die Auffassung, dass die Bürgerinnen und Bürger zum Zuhören anstatt einer Live-Übertragung zu sehen, den Sitzungssaal aufzusuchen sollten. Dies könnte den Dialog und die Gemeinschaft fördern. Der Bürgermeister erklärt, dass bei der Ausarbeitung des internen Reglements des Gemeinderats auch die Erstellung und Veröffentlichung der Berichte des Gemeinderats thematisiert werden.

- **Anmeldeschluss für die nächste Ausgabe der „Nuit du Sport 2024“ ist der 8. März. Hat sich die Gemeinde Beckerich für die Ausgabe 2024 angemeldet? Sollte dies nicht der Fall sein, möchte ich wissen, was der Grund ist, warum die Gemeinde Beckerich dieses Jahr nicht teilnimmt?**

Antwort des Bürgermeisters Thierry Lagoda:

Wir werden dieses Jahr nicht teilnehmen. Wir haben noch keine Kommissionen, die aktiv werden könnten. Im Jahr 2025 werden wir bei der „Nuit du Sport“ aber auf jeden Fall wieder am Start sein, auch um unsere lokalen Vereine zu unterstützen.



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 JANVIER 2024

Le conseil communal siège dans la salle des séances à la maison communale de Beckerich à 16:15 heures. Le conseiller David Bohler, est absent, excusé.

Séance publique

Modification de l'ordre du jour

Le bourgmestre Thierry Lagoda demande si tous les membres du conseil sont d'accord pour modifier l'ordre du jour. Dans le cadre de l'approbation du budget rectifié 2023 et du budget 2024, le Ministère des Affaires intérieures a fait remarquer que la location de conteneurs pour l'agrandissement provisoire du SEA Dillendapp est à considérer comme un leasing financier, compte tenu de l'option d'achat existante, et non comme un leasing opérationnel, comme le prévoit le budget 2024. Ledit leasing, bien que rétroactif, serait une décision de principe du conseil communal et nécessiterait l'approbation du Ministère des Affaires intérieures.

Les conseillers communaux acceptent de modifier l'ordre du jour de la séance et d'ajouter le point numéro 12 - Agrandissement provisoire du SEA Dillendapp - Décision de principe concernant la fourniture d'un bâtiment modulaire par conclusion d'un contrat de financement par « Leasing financier ».

1. Crédit de zones de protection des captages d'eau potable 'Ophelie 1' et 'Ophelie 2' de la commune de Beckerich

Pour garantir un approvisionnement en eau potable de qualité et en quantité suffisantes, il faut mettre en place un concept global de protection des eaux souterraines. Le bourgmestre rappelle la réunion de travail du conseil communal du 15 janvier 2024 avec les responsables de l'Administration de la gestion de l'eau.

En tant que fournisseur d'eau potable et exploitant des forages 'Ophelie 1' et 'Ophelie 2', l'Administration commune de Beckerich a fait appel à des experts en hydrogéologie pour réaliser des études et des recherches géologiques pour pouvoir comprendre les directions et vitesses d'écoulement des eaux souterraines dans les aquifères et identifier leur origine. Sur base des résultats, les différentes zones de protection de l'eau potable pourront être délimitées afin d'adresser une demande de création de zones de protection au Ministre de l'Environnement.

Le conseil communal unanimement approuve le projet de délimitation de zones de protection de l'eau potable pour les forages 'Ophelie 1' et 'Ophelie 2', établi par le bureau d'ingénieurs-conseils EN Geo Consult s.à r.l. de Munsbach.

2. Modification ponctuelle du PAG et du PAP QE « Campus scolaire – rétention » à Hovelange

1. Le projet de **modification ponctuelle du plan d'aménagement général** de la commune de Beckerich à Hovelange prévoit de modifier la partie écrite et graphique du PAG afin de permettre la réalisation d'un bassin de rétention pour le campus scolaire le long de la piste cyclable PC12 et d'intégrer un bassin de rétention existant à côté de la fabrique d'eau dans une zone publique. Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le projet de modification ponctuelle de la partie écrite et graphique du PAG de la commune de Beckerich, tel qu'il a été avalisé lors de la séance du conseil communal du 9 juin 2023.
2. Dans ce même contexte, une **modification du plan de repérage du plan d'aménagement particulier « quartier existant »** de la commune de Beckerich à Hovelange a été requise. Le conseil communal unanimement adopte le projet de modification ponctuelle du PAP « quartier existant » de la commune de Beckerich, comme il a été ajusté suite à l'avis de la cellule d'évaluation auprès du Ministère des Affaires intérieures.

3. Projets extraordinaires - Approbation de devis

3.1 SEA Dillendapp - Aménagement des alentours

Le bourgmestre explique qu'en examinant le devis, il a été constaté que le dossier du projet n'est pas encore tout à fait complet et que le concept global doit être révisé avant d'être soumis au vote du conseil communal. Le conseil communal décide de reporter ce point de l'ordre du jour à une réunion ultérieure du conseil communal.

3.2 Réseau d'eau potable - Acquisition d'un logiciel et de compteurs pour lecture à distance

Les compteurs d'eau actuels installés chez les particuliers et qui utilisent encore des fréquences radio seront remplacés par des compteurs intelligents qui fonctionnent avec le réseau SMARTY, déjà mis en place par la société CREOS Luxembourg s.a.. L'avantage du réseau SMARTY est que les compteurs sont relevés automatiquement toutes les 15 minutes. Les fuites peuvent ainsi être détectées plus rapidement. Le conseil communal approuve à l'unanimité le devis de 119.925,00 euros (TTC) pour l'achat et l'installation de 500 compteurs d'eau avec lecture à distance.

4. Décomptes de travaux extraordinaires

Le conseil communal unanimement approuve les 2 décomptes pour travaux extraordinaires suivants :

Projet :	Devis approuvé(s) :	Dépense effective :
Réfection de la toiture du Hall Sportif	258.043,50 €	219.309,28 €
Réfection du Hall Sportif <i>Aménagement d'une pergola, d'un éclairage LED et la mise en place de systèmes de régulation à distance</i>	141.991,20 €	133.826,11 €

5. Compromis de vente concernant des parcelles au lieu-dit Heidchen à Beckerich

Le conseil communal approuve par sept voix pour et une voix contre (conseiller Severin Boonen) le compromis de vente conclu le 13 décembre 2023 entre le collège échevinal de la commune de Beckerich et la société Foncière s.à.r.l. L'administration communale de Beckerich cède deux parcelles, inscrites au cadastre de la commune de Beckerich, section E de Beckerich, sous les numéros 275/4785 et 279/4784, au lieu-dit « Heidchen », d'une superficie totale de 0,70 ares, à la société Foncière s.à r.l. pour un montant total de 14.000,00 euros.

La cession desdites parcelles se fait dans l'intérêt public pour régulariser les emprises après l'aménagement de l'espace public du lieu-dit « Schonk » à Beckerich. Celui-ci comprend la chaussée, les places et les parkings, les accotements et les trottoirs.

Le conseiller Severin Boonen conteste le fait que cela aurait été l'occasion de créer des places de stationnement publiques qui auraient été situées à proximité du moulin de Beckerich. Le bourgmestre Thierry Lagoda explique que ceci peut être prévu dans le cadre de la planification du PAP. Dans le cadre du projet de campus scolaire, d'autres places de stationnement seront créées près du hall sportif, qui pourront être utilisées lors de manifestations plus importantes sur le site du moulin.

6. Approbation de conventions

6.1. SEA Dillendapp - Avenant à la convention bipartite 2023

Le conseil communal unanimement approuve l'avenant à la convention bipartite 2023 signée le 14 novembre 2023 entre notre collège échevinal et Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, s'appliquant aux services d'éducation et d'accueil pour enfants. Suite à l'établissement d'un décompte intermédiaire par le Ministère, une adaptation a été apportée et un budget supplémentaire a été accordé à la commune.

6.2. Klima-Bündnis Lëtzebuerg – Nouvelle convention

Conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi communale, le bourgmestre Thierry Lagoda quitte la salle de séance et ne prend pas part sur le présent point de l'ordre du jour.

L'administration communale de Beckerich a rejoint l'Alliance du climat en 1994. Le conseil communal avait décidé le 6 février 2023 de reporter l'adoption de la nouvelle Convention du « Klima-Bündnis Lëtzeburg » à une prochaine réunion du conseil communal. Une réunion de travail a été organisée

avec Paul Polfer du « Klima-Bündnis Létzeburg » afin de présenter le nouveau concept et de clarifier des questions éventuelles.

Le contenu essentiel de la convention - la lutte contre le changement climatique ainsi que le partenariat avec les peuples indigènes du Sud - reste inchangé. La nouvelle convention tient compte à la fois des derniers développements de l'Alliance climatique européenne, comme la « Charte de Wels », et du contexte national, comme le Pacte Climat 2.0 ou le Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC).

Le conseiller Laurent Klein souligne l'importance de la commune de Beckerich en tant que membre fondateur et membre du « Klima-Bündnis Létzeburg ». Cependant, pour augmenter la visibilité du du « Klima-Bündnis Létzeburg » pour les habitants, l'alliance doit être à nouveau davantage mise en évidence. Les conseillers Marco Fassbinder et Severin Boonen regrettent que la commune de Beckerich ait perdu un peu de dynamisme ces dernières années. Ils insistent que la convention doit non seulement être signée, mais aussi remplie de vie.

L'échevin Patrick Wampach estime toutefois qu'une alliance du climat était justifiée en 1995, mais qu'entre-temps d'autres acteurs ont pris en charge la mise en œuvre de ces objectifs. Le Pacte Climat garantit que toutes les mesures de protection du climat sont mises en œuvre dans la commune. L'Etat soutient financièrement la commune dans cette démarche. Le conseiller Laurent Klein explique que les 0,7 % des recettes annuelles pour les subventions aux organisations qui soutiennent les pays en développement a été obtenu grâce à cette convention et doit être maintenu. L'échevin Patrick Wampach pour sa part ne remet pas en question ces subventions, mais fait remarquer que cela est possible même sans convention avec le « Klima-Bündnis Létzeburg ».

L'échevin Claude Loutsch appuie les propos de l'échevin Patrick Wampach et estime que la commune ne reçoit qu'une carte de membre d'honneur par le biais de la convention. Il souligne que la commune doit s'impliquer davantage. La conseillère Nadine Ruppert fait remarquer que si l'on est intéressé par une collaboration pour l'aide au développement, il est également possible de prendre contact avec le « Cercle de coopération des ONGD du Luxembourg ».

Le conseil communal approuve, par cinq voix pour et deux voix contre (échevins Claude Loutsch et Patrick Wampach), la nouvelle convention entre l'Action Solidarité Tiers Monde Asbl, le Mouvement Ecologique Asbl et l'administration communale de Beckerich datée du 13 janvier 2023.

De Même, le conseil communal retient la décision de principe de réévaluer la nouvelle convention avec le « Klima-Bündnis Létzeburg » en janvier 2027.

Le bourgmestre Thierry Lagoda retourne dans la salle de séances.

6.3. SICONA – Convention concernant la réalisation de projets de protection de la nature

Conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi communale, le conseiller Severin Boonen quitte la salle de séance et ne prend pas part sur le présent point de l'ordre du jour.

Le syndicat communal du centre SICONA a préparé une convention qui a été signée entre le collège échevinal et Monsieur Gilbert Boonen et qui prévoit des travaux sur la parcelle n° 260/1037, au lieu-dit « Im Brill », section cadastrale B de Schweich. Le projet comprend la taille de 4 vieux arbres fruitiers à haute tige. Le conseil communal approuve à l'unanimité la convention du 1er décembre 2023.

Le conseiller Severin Boonen retourne dans la salle de séances.

7. Office social OSCARE - Approbation du budget rectifié 2023 et du budget 2024

Le conseil communal approuve à l'unanimité le budget rectifié 2023 et le budget 2024 de l'office social régional OSCARE. Les participations des communes membres sont calculées sur la base du nombre d'habitants respectif. Pour la commune de Beckerich, la participation pour l'année 2024 s'élève donc à 130.169,71 €, dont 540,00 € sont prévus comme contribution au fonds de roulement et 2.059,50 € comme contribution aux investissements. Le budget rectifié pour l'année 2023 est ramené de 112.790,78 € à 97.685,16 €.

8. Approbation de contrats de travail

- SEA Dillendapp

Le conseil communal approuve à l'unanimité le contrat de travail à durée indéterminée signée entre le collège échevinal et M. Patrick Pimentel Sa, éducateur, avec une tâche de 40h/sem., et l'avenant au contrat de travail à durée déterminée conclu avec Mme Melissa Athanasiou, aide-éducateur, pour la durée du 15 janvier au 15 avril 2024.

- Service de nettoyage**

Le conseil communal approuve à l'unanimité le contrat de travail à durée indéterminée signée entre le collège échevinal et Mme Sandra Da Silva Tinoco Antunes, agent de nettoyage, avec une tâche de 24h/sem.

9. Subsides aux associations œuvrant en faveur des pays en développement

Depuis 1995, notre commune soutient chaque année les organisations non gouvernementales (ONG) actives dans les pays en développement avec une somme correspondant à 0,7 % des recettes ordinaires du budget.

Le conseil communal vote des subventions d'un montant de 105.500,00 € pour les associations et projets suivants :

Association	Libellé et descriptif du projet respectivement philosophie de l'association :	Subside
Action pour un Monde Uni	Kenya – faire face à une sécheresse pluri-saisonnière Brésil – projet d'aide aux communautés paysannes dans la région Mata de Pernambuco	4 000,00 €
Aide Philippines a.s.b.l.	Daanbantayan – aide directe et concrète à la population la plus démunie de l'île de Cebu aux Philippines	3 000,00 €
Aide à l'Enfance de l'Inde et du Népal	Janakpur – formation, sensibilisation et renforcement des conditions de vie des femmes et protection de l'enfance + construction d'une école « climate-smart villages » dans le district de Kavrepalanchowk au Népal – renforcement pour adopter des mesures d'adaptation et d'atténuation	4 000,00 €
ANKAA	Athènes – éducation pour les communautés touchées par la migration forcée et/ou le chômage	2 000,00 €
Care in Luxembourg	Congo – CARE apporte une aide d'urgence là où les gens sont obligés de fuir et aide les victimes de violences secuuelles dans l'Est du Congo CARE construit des centres d'informations et de conseils et soutien les femmes et filles juridiquement, socialement et économiquement	3 000,00 €
Caritas Luxembourg	Soudan du Sud – mise en place d'un réseau de mamans et éducatrices formées et chargées de combattre la malnutrition des enfants de moins de 5 ans et soutien plusieurs centres de santé qui traitent les enfants mal nourris	4 000,00 €
Comité pour une paix juste au Proche-Orient	Palestine – plusieurs projets de développement	3 000,00 €
Coopération Nord-Sud	Tanzanie – autonomisation économique et social des femmes masaï et éducation des filles	3 000,00 €
Dignity Asbl	Inde du Sud – Soutien aux femmes et aux familles démunies dans le district de Pudukkottai par l'acquisition de nouveaux bâtiment set d'une petite camionnette	3 000,00 €
Fir d'Kanner a Latäinamerika / Nouvelle PNP Asbl	Différents projets en Amérique latine – projets en faveur de la protection et de la promotion des droits des enfants et adolescents et l'abolition de toute forme de travail infantile	3 000,00 €
Fondation Chrëschte mam Sahel	Sénégal – adaptation au changement climatique par la promotion de l'agroécologie	3 000,00 €
Fondation Luxembourg-El Salvador	Divers projets tels que : construction d'une maison d'accueil pour enfants et de maisons médicales, acquisition d'un bateau-ambulance, création de micro-entreprises et aides aux étudiants	3 000,00 €
Handicap International Luxembourg	Aide aux enfants victimes d'armes explosives	4 000,00 €
Kindernothilfe Luxembourg	Zambie – éducation et protection contre l'abus Malawi – construction de 20 puits d'eau potable ainsi que d'installations sanitaires	4 000,00 €

Les Amis de Gambie	Collecte de fonds pour l'acquisition de colis scolaire pour la rentrée ainsi qu'une création de fonds pour donner aux enfants la possibilité de partir en vacances de leur propre pays	4 000,00 €
Les Amis du Tibet	Projet en Inde – assainissement et amélioration de logements dans trois villages d'enfants tibétains Projets au Népal – renforcement des capacités des réfugiés tibétains du Népal pour défendre leurs droits et améliorer leurs conditions de vie	4 000,00 €
Médecins sans frontières Luxembourg asbl	Gaza – Fournissant des soins médicaux et un soutien au système de santé qui manque cruellement de personnel et de fournitures médicales	4 000,00 €
Mitica / Association d'aide à l'enfance	Kameubeul - Programme de scolarisation d'enfants en classe de maternelle - Programme de rénovation des locaux	3 000,00 €
Ninòs de la Tierra asbl	Bolivie – Renforcement du « Vivir bien » dans 7 communautés au nord de Cochabamba	3 000,00 €
ONGD-FNEL scouts & guides asbl	Népal – améliorer l'accès des jeunes et adultes défavorisés aux opportunités d'emploi en leur fournissant des formations professionnelles certifiées et de qualité	3 000,00 €
ONG E.D.I. MADAGASCAR	Assurer l'accueil de 60 enfants des rues dans le Refuge d'Aina, assurer leur quotidien et assurer la scolarisation	3 000,00 €
ONG Eng open Hand fir Malawi	Projet WAWEH Water – Agricultur – Women – Education – Health	3 000,00 €
OTM Haïti	Soutien de projets au niveau de l'agriculture durable, de l'accès à l'éducation, l'approvisionnement en eau et électricité et de l'aide urgence	3 000,00 €
PADEM	Projets d'amélioration de la qualité de vie des populations vulnérables, en particulier des enfants, dans les pays en voie de développement	4 000,00 €
Pharmaciens sans Frontières Luxembourg asbl	Bénin, Sénégal et Népal - renforcement du mouvement mutualiste auprès de la jeunesse scolarisée, accessibilité aux soins de santé etc.	3 000,00 €
SOS Faim	Burkina-Faso – projet de micro-crédit pour améliorer les conditions de vie des femmes au Burkina Faso	4 000,00 €
SOS Villages d'enfants du Monde	Ouzbékistan, Ukraine, Colombie, Sénégal, Guinée, Niger, République Centrafricaine, Ethiopie et Madagascar - Aide au développement, Soutien aux communautés	4 000,00 €
Terre des Hommes Luxembourg asbl	Projets au Nicaragua, en Equateur et en Argentine pour l'amélioration du sort de l'enfance et de l'adolescence vivant des milieux très défavorisés	3 000,00 €
Tukwataniise asbl	Uganda – construction d'un bloc de salles de classe	3 000,00 €
UNICEF Lëtzebuerg	Israël/Palestine – aide humanitaire immédiate grâce à la distribution de fournitures prépositionnées Ukraine – distribution de couvertures et de kits d'hiver + préparation des hôpitaux et écoles à l'hiver Sahel – lutte contre la malnutrition et amélioration de l'approvisionnement en eau	4 500,00 €
Unity Foundation	République centrafricaine – écoles communautaires, programme de préparation pour l'action sociale et centre de formation	4 000,00 €

10. Subsides divers

- a) Des subventions d'un montant de 350 € sont allouées à l'unanimité aux 4 organisations suivantes:
- ALAN - Maladies Rares Luxembourg 125,00 €
 - Fondation Lëtzebuerg Blannevereenegung 125,00 €
 - MEMOSHOAH Luxembourg asbl 50,00 €
 - Natur&Émwelt 50,00 €
- b) La proposition du personnel du SEA Dillendapp de faire un don à l'association Fondation Jean Hamilius Junior avec les bénéfices du marché de Noël 2023 est soutenue par le conseil communal. Une subvention de 3.000 € est unanimement accordée à la « Fondation Jean Hamilius Junior ».

11. Confirmation de règlements de circulation d'urgence du collège échevinal

Le conseil communal confirme le règlement de circulation adopté le 3 janvier 2024 par le collège échevinal pour la régulation de la circulation pendant les travaux de pose de câbles à fibres optiques effectués par la Poste dans la rue « Réidenerwee » à Oberpallen.

12. Agrandissement provisoire du SEA Dillendapp – Décision de principe concernant la conclusion d'un contrat de financement par « Leasing financier »

Suite aux remarques formulées par le Ministère des Affaires intérieures concernant la location de conteneurs pour l'agrandissement provisoire du SEA Dillendapp, le conseil communal unanimement décide de fixer les conditions relatives à l'engagement d'un leasing financier comme suit :

- Montant : 13.666,87 Euros TTC par mois
- Durée : 48 mois
- Périodicité du remboursement : mensuel
- Frais de dossier : néant
- Valeur résiduelle de l'option d'achat : 391.950,00 Euros TTC

Communications

Le bourgmestre Thierry Lagoda répond aux questions écrites du conseiller Laurent Klein.

- **Nouveau site internet de l'administration communale de Beckerich - Quand le collège échevinal pense-t-il que le nouveau site internet de l'administration communale de Beckerich pourrait être opérationnel ? Et est-ce que le collège échevinal a l'intention de présenter un premier design au conseil communal dans un avenir proche ?**

Réponse du bourgmestre Thierry Lagoda:

Nous avons fait appel à la société luxembourgeoise E-connect l'année dernière pour réévaluer notre site web. À l'heure actuelle, nous restons auprès du syndicat SIGI, en ce qui concerne notre site web. Comme Philippe Hoffmann, qui gère le site web, est en congé parental pour une durée de six mois, nous devons attendre de voir comment la poursuite du travail sur le nouveau site Web peut être traitée en interne.

- **Dans le même ordre d'idées, je voudrais savoir s'il y a une réflexion sur le « Suebelmouk » en termes de contenu ou de régularité des publications.**

Réponse du bourgmestre Thierry Lagoda:

Nous maintiendrons la distribution mensuelle du « Suebelmouk » à tous les ménages, ce qui permettra d'informer rapidement tous les citoyens. Pendant le congé parental de Philippe Hoffmann, nous sommes en collaboration avec la société TETRIS qui va procéder à l'assemblage du « Suebelmouk » pour une durée de 6 mois. Après ces 6 mois, nous prendrons une décision.

- La conseillère Nadine Ruppert propose de mettre également une rubrique pour les enfants et les jeunes dans le bulletin communal. Il serait possible d'en faire un projet.

Le bourgmestre Thierry Lagoda répond qu'un espace média est disponible dans le nouveau container de la maison relais Dillendapp. On pourrait demander à Samantha Leblanc, l'éducatrice responsable, si la maison relais veut/peut s'engager avec les enfants dans ce domaine.

Thierry Lagoda:

En ce qui concerne le rapport du conseil communal, la question se pose de savoir s'il faut seulement publier un rapport réduit dans le « Suebelmouk » et si les habitants peuvent ensuite être redirigés vers un rapport plus détaillé par code QR. Une diffusion en direct de la séance du conseil communal est également une option intéressante, mais elle doit être bien réfléchie.

- Le conseiller communal Severin Boonen est d'avis que les citoyens devraient se rendre dans la salle de réunion pour écouter plutôt que de regarder une retransmission en direct. Ceci permettrait de favoriser le dialogue et la communauté. Le bourgmestre indique que lors de l'élaboration du règlement interne du conseil communal, il sera également question de la rédaction et de la publication des rapports du conseil communal.

- **La date limite d'inscription pour la prochaine édition de la « Nuit du Sport 2024 » est le 8 mars. La commune de Beckerich s'est-elle inscrite à l'édition 2024 ? Dans la négative, j'aimerais connaître la raison pour laquelle la commune de Beckerich ne participera pas cette année.**

Réponse du bourgmestre Thierry Lagoda:

Nous ne participerons pas cette année. Nous n'avons pas encore de commissions qui pourraient devenir actives. En 2025, nous serons toutefois de nouveau de la partie lors de la Nuit du Sport, notamment pour soutenir nos associations locales.